



CLUB NAUTIQUE TYBERPORT MANAGE ASBL
RUE De MANAGE 71 7180 SENEFFE

Membre ski

Définition :

Personne désireuse de pratiquer le ski nautique, n'ayant pas de bateau personnel et passant donc par l'achat de la carte de traction bateau club.

Deux possibilités :

- 1) Acheter la carte « sans être membre » au prix de 85 euro l'heure.
- 2) Acheter la carte comme « membre ski » au prix de 65 euro de l'heure, (moins cher) mais en payant une cotisation annuelle de 70 euro, licence de ski et assurance comprise (fédération).

Ne donne aucun droit particulier autre que celui d'obtenir la carte de traction à un prix préférentiel soit 65 euro.

ATTENTION :

- 1) Si celui-ci veut rentrer son véhicule sur le parking du club *pendant la durée de sa visite*, il devra acquitter un paiement de 1 euro.
- 2) Si celui-ci utilise son propre matériel il doit absolument le reprendre avec lui. (aucun entreposage ne sera admis)
- 3) Le membre ski accompagné devra éviter de faire entrer d'autres véhicules que le sien et inscrire, à la buvette dans le livre ad hoc, le nom de ses accompagnateurs.
- 4) Le membre ski ne pourra en aucune façon obtenir une télécommande automatique d'entrée dans nos installations
Tout autre cas de figure, toilette, douche, etc...sera réglé par les responsables de la buvette.



CLUB NAUTIQUE TYBERPORT MANAGE ASBL
RUE DE MANAGE 71 **7180 SENEFFE**

Membre Praticant Sympathisant :

Définition :

Est Membre Praticant Sympathisant, toute personne désireuse de pratiquer un sport nautique, mais n'ayant pas de bateau personnel. Il pratique le sport nautique grâce au bateau d'un tiers ou via l'achat de la carte de traction bateau club.

Deux possibilités :

- 1) Acheter la carte de traction « sans être membre » au prix de 100 euro l'heure.
- 2) Acheter la carte comme « membre ski » au prix de 80 euro de l'heure, (moins cher) mais en payant une cotisation annuelle de 85 euro, licence de ski et assurance comprise (fédération).

Ne donne aucun droit particulier autre que celui d'obtenir la carte de traction à un prix préférentiel soit 85 euro.

ATTENTION :

- 1) Si celui-ci veut rentrer son véhicule sur le parking du club *pendant la durée de sa visite*, il devra acquitter un payement de 1 euro.
- 2) Si celui-ci utilise son propre matériel il doit absolument le reprendre avec lui. (aucun entreposage ne sera admis)
- 3) Le membre ski accompagné devra éviter de faire entrer d'autres véhicules que le sien et inscrire, à la buvette dans le livre ad hoc, le nom de ses accompagnateurs.
- 4) Le membre pratiquant sympathisant ne pourra en aucune façon obtenir une télécommande automatique d'entrée dans nos installations. Tout autre cas de figure, toilette, douche, etc...sera réglé par les responsables de la buvette.